



N° Contrat :



**Centre de formation en Naturopathie, Phyto-Aromathérapie,
Réflexologie, Fleurs de Bach et Médecines naturelles**

www.plantasante.fr

PHYTO-AROMATHÉRAPIE, HERBORISTERIE

Contrat de formation professionnelle



RENTRÉE : MARS 2025

Le présent contrat (en application du livre IX du Code du travail et notamment des articles L. 6353-3 à L. 6353-7) est conclu entre les soussignés :

1. L'École Plantasanté SARL, organisme de formation représenté par Christian BUSSE, Docteur en pharmacie et en ethnologie ou Elisabeth BUSSE, docteur en pharmacie. Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 42 67 04246 67 auprès du Préfet de la Région Alsace. Numéro SIREN de l'organisme de formation : 511310666. Adresse de l'organisme de formation et siège social : 2A, rue du Maréchal Koenig 67210-Obernai
2. L'apprenant :

Nom			
Prénom			
Adresse			
Code Postal		Ville	
Téléphone			
Email			

Important : Un second document nommé « Programme Pédagogique détaillé » est attaché au présent document. Ce second document fait pleinement partie du présent contrat d'inscription. Vous trouverez dans ce document toutes les informations pratiques indiquant le contenu, et le déroulé pédagogique complet de votre formation. Pour toute information complémentaire, nous restons toujours disponibles pour vous apporter les détails nécessaires.



Objet, nature et caractéristiques de l'action de formation

L'action de formation entre dans la définition prévue à l'article L.6313-1 de la sixième partie du Code du travail. En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation indiquée dans le présent document.

Nature de l'action de formation : actions d'adaptation et de développement des compétences.

En annexe du présent contrat dans le « Programme Pédagogique », vous trouverez explicités :

- Les modalités de déroulement
- Les moyens permettant d'apprécier les résultats de l'action et le contrôle des connaissances
- Les moyens pédagogiques et techniques
- Les moyens permettant de suivre l'exécution de l'action
- Le contenu de l'action de formation concourant au développement des compétences
- La sanction de la formation et type de certificat

Dates, durée, lieu, effectif de la formation, situation de handicap

- Effectif maximum pour les stages en présentiel : 35 personnes. Contrôle par fiches de présence avec les horaires.
- Dates de la formation : du 22/03/2025 au 18/10/2026.
- Durée de la formation par stagiaire, nombre de jours, horaires de la formation : voir en annexe du présent contrat dans le « Programme pédagogique détaillé ».

Handicap et formation

Accessibilité personnes en situation de handicap : nous consulter (certaines informations sont disponibles sur le site plantasante.fr, et notre référent handicap, Philippe Busser reste disponible au 06.45.33.75.04)

Public cible et niveau de connaissances nécessaires

La formation est ouverte à tout professionnel de santé, professions médicales, paramédicales, thérapeutes, professionnels du bien-être (ou cherchant à le devenir) ; autres professionnels, salariés ou non, en recherche d'emploi ou indépendants, de niveau baccalauréat, en reconversion souhaitant acquérir ou développer les compétences liées à cette certification.

Cette formation s'adresse à toutes ces personnes motivées ayant besoin de cette compétence et intéressée par la thématique :

- Professionnels (salariés ou indépendants)
- Personnes en reconversion professionnelle
- Personnes souhaitant élargir leur éventail de compétences

Afin de suivre au mieux l'action de formation susvisée et obtenir la qualification à laquelle elle prépare, le stagiaire est informé qu'il est nécessaire de posséder, avant l'entrée en formation, le niveau de connaissance(s) du Baccalauréat. Si vous n'êtes pas dans cette configuration merci de contacter Christian Busser christian.busser@plantasante.fr

Des aménagements tarifaires sont disponibles pour les professionnels de santé (médecins, sages femmes, infirmières, etc). Un accompagnement de prise en charge peut vous être proposé. Pour en connaître les modalités pratiques, merci de contacter le secrétariat de l'école Plantasanté : planta@plantasante.fr en exposant votre situation.



Formatrices, formateurs et rédacteurs

Pour chaque discipline enseignée, nous tenons à vous proposer des intervenants qualifiés et compétents, qui interviendront selon leurs disponibilités, lors des jours de formation indiqués dans les modalités pratiques. Ces formateurs sont également les rédacteurs des contenus pédagogiques qui vous seront fournis.

- **Christian BUSSER** (intervenant permanent), docteur en pharmacie et en ethnologie, Directeur de l'École Plantasanté.
- **Elisabeth BUSSER** (intervenante permanente), docteure en pharmacie, ancienne titulaire de pharmacie.
- **Lise BESSOT**, docteure en pharmacie (intervenante extérieure).
Tous trois responsables ou anciens responsables de pharmacies herboristeries ou de secteurs spécialisés en plantes médicinales, aromatiques et produits naturels et/ou écrivains sur les plantes médicinales et participant à la rédaction des cours et/ou donnant des cours.
- **Nadine ROME**, Naturopathe Phyto-aromathérapeute, préparatrice en pharmacie, ancienne microbiologiste.
- **Eléa HÉBERLÉ**, docteure en biologie moléculaire et cellulaire, formée à la Botanique de terrain à l'école Plantasanté, en cours d'obtention d'un DU de Botanique de terrain, communicante scientifique et ingénieure pédagogique à l'école Plantasanté.
- **François CAYEUX** praticien en naturopathie, conseiller en plantes médicinales et aromatiques, botaniste, titulaire de D.U. de botanique de terrain.
- **Bruno BARBARIN** botaniste responsable de magasin bio spécialisé en compléments alimentaires, diplôme du Dumenat (Phyto-aromathérapie) à la Faculté de médecine de l'Université de Paris XIII et certificat de l'ARH.
- Autres intervenants extérieurs.

Lieu de l'action

Lors des stages en présentiel : **31 route de Grendelbruch 67560 ROSHEIM** sous réserve de modification du lieu des stages.

Objectifs de la formation

Cette formation s'articule en plusieurs modules, qui visent à vous faire acquérir des connaissances et des savoir-faire pratiques, tout en développant un savoir être et une éthique professionnelle vis-à-vis du conseil des clients.

- Acquérir les grandes notions sur le fonctionnement du corps humain et des grands systèmes physiologiques
- Devenir autonome dans la détermination des plantes, en particulier 50 plantes courantes ainsi que les grandes familles botaniques, via des sorties de botanique de terrain. Reconnaissance de plantes comestibles, médicinales, toxiques
- Comprendre les différentes substances d'origine végétale et leur mode d'action
- Savoir choisir et conseiller les plantes libérées, incluant les plantes écoresponsables et locales, connaître les huiles essentielles, les bourgeons, les compléments alimentaires et cosmétiques à base de plantes, ainsi que leurs indications, celles :
 - de la phytothérapie,
 - de l'aromathérapie,
 - de la gemmothérapie,
 - et de la mycothérapie.
- Apprendre les modes de préparations à base de plantes
- Apprendre les modes de culture, récolte, séchage et conservation des plantes
- Connaître la réglementation et les limites légales de la profession d'herbaliste



- Savoir conseiller avec pertinence les végétaux, seuls ou en mélange, sous différentes formes par les ateliers de cas pratiques, mises en situation professionnelles, cas d'entraînement.

Cette formation s'inscrit dans une action d'adaptation des salariés à leur poste de travail, à l'évolution des emplois, ainsi que leur maintien dans l'emploi. Acquisition de compétences nouvelles.

Planning pratique de la formation

Au début de chaque cours, les supports de cours en format papier vous seront distribués, afin de vous fournir des ressources théoriques à conserver et à réutiliser. Ces supports de cours seront également consultables sur votre Plateforme Pédagogique en ligne.

De nombreux exemples de cas pratiques et de mise en situation professionnelle vous seront proposés au cours des 2 ans.

Tous les cours sont enregistrés avec replay (à l'exception des sorties botaniques).

Mois	Session	Contenu des cours	Dates des sessions
Année 2025			
Mars	1	Introduction à la phytothérapie. Les drainages Le système urinaire et les glandes surrénales	Du 22 au 23 mars 2025
Avril	2	Système respiratoire - ORL	Du 26 au 27 avril 2025
Mai	3	Botanique de terrain	Du 09 au 11 mai 2025
Juin	4	Organes génitaux et vie de la femme	Du 28 au 29 juin 2025
Septembre	5	La peau	Du 06 au 07 septembre 2025
Septembre	6	Le système circulatoire ; réglementation	Du 20 au 21 septembre 2025
Octobre	7	Stage préparations à base de plantes à distance en vidéo	Du 25 au 26 octobre 2025 sur 2 jours
Novembre	8	LES BASES DE L'AROMATHERAPIE en vidéo TRANSFORMATION DES PLANTES : séchage, cueillette, conservation, les bases de la culture des plantes médicinales et aromatiques, la récolte sauvage ; étude guidée de polycopié. HISTOIRE DES PRECURSEURS DE LA PHYTOTHERAPIE ; ETHNOBOTANIQUE ET ETHNOMEDECINE DES PLANTES : Etude guidée de polycopié et vidéos.	A partir du 1 ^{er} novembre 2025 Sur 4 jours
Année 2026			
Janvier	9	Système locomoteur	Du 03 au 04 janvier 2026
Mars	10	Gemmothérapie	Du 14 au 15 mars 2026



Mois	Session	Contenu des cours	Dates des sessions
Avril	11	Système digestif.	Du 11 au 12 avril 2026
Juin	12	Foie et pancréas, Métabolisme, Gestion du poids	Du 13 au 14 juin 2026
Septembre	13	Système neuroendocrinien ; éthique professionnelle ; l'installation de l'herbaliste	Du 12 au 13 septembre 2026
Octobre	14	Plantes immunomodulantes, adaptogènes, plantes de la vitalité, aphrodisiaques. Mycothérapie Compléments alimentaires et pratique des conseils en herbalisme	Du 17 au 18 octobre 2026
Au cours des 2 ans	15	Anatomie, physiologie et dysfonctionnements Attachés à chacun des cours : Etude guidée de polycopié et vidéos. Remise pour les apprenants ayant déjà suivi ce cours	35 heures sur 5 jours
Novembre		Evaluations écrites	Mercredi 18 novembre 2026
Novembre		Evaluations orales	Samedi 21 novembre 2026

Légende :

	Sessions présentielle : entre 9h et 12h30 et entre 13h30 et 17h00
	Les supports papiers seront complétés d'enregistrements vidéo de la majorité des cours, de vidéos explicatives ou d'enregistrements audio, diffusés sur la plateforme en ligne de l'École Plantasante.
	Les examens se dérouleront en novembre 2026.

De nombreux **outils méthodologiques et pratiques** vous seront également distribués tout au long du cursus.

Durée de la formation

Cette formation s'étale sur deux années complètes : **36 jours soit 252 heures dont 25 jours, soit 175h en présentiel et 11 jours soit 77h en distanciel avec polycopiés et vidéos.**

Le temps de travail personnel complémentaire est estimé à 200 heures, mais varie selon le niveau de départ et les objectifs visés par chaque apprenant.

Dans le document « Programme Pédagogique », annexé à la présente, retrouvez tous les détails complémentaires.



Focus sur les stages optionnels en présentiel

Détail sur le « **Stage de préparations à base de plantes** » - Session sur 2 jours :

1 journée 1/2 à distance en vidéo enregistrée : partie théorique ; les locaux, la balance, le matériel de préparation, de la plante fraîche à la préparation finale : séchage, broyage, tamisage, différentes extractions... Les différentes formes galéniques, les matières premières : qualité, conservation.

Avantages, inconvénients. Explication des dénominations en matière de préparation et des produits obtenus. Traçabilité et réglementation, organisation pour réaliser des préparations.

1/2 journée à distance en vidéo enregistrée : réalisation des préparations : teinture végétale (extrait hydro alcoolique), macérât huileux, extrait fluide, lotion, sirops, pommade, cérat, crème, gélules, poudre végétale...

D'autre part lors de beaucoup de WE, présentation d'une forme de préparation de plantes et questions réponses sur la pratique.

Ce stage est inclus dans la formation dans sa version distancielle. Si vous souhaitez l'effectuer en présentiel, vous pouvez vous inscrire à notre formation « Stage de préparation à base de plantes » et bénéficier d'une réduction de 200 €.

Interruption de la formation

En cas de cessation anticipée de la formation à l'initiative du stagiaire, ce dernier sera redevable, à titre indemnitaire, d'une somme égale à 50% des factures restant à émettre au titre de la formation. Les arrhes resteront acquises par l'Ecole Plantasanté.

En cas de résiliation du contrat du fait de l'École Plantasanté, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

Délai de rétractation

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter.

Le délai de rétractation est porté à 14 jours (article L.121-16 du Code de la consommation) pour les contrats conclus « à distance » et les contrats conclus « hors établissement ».

Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception.

Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

Aucune somme ne peut être exigée du stagiaire avant la fin de ce délai de rétractation.

Cas de différend

En cas de litige, les cocontractants conviendront, préalablement à toute action en justice, à une réunion amiable au siège de l'École Plantasanté sur les sujets litigieux, préalablement exposés à l'École Plantasanté par écrit.

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, voici les coordonnées du médiateur de la consommation dont relève l'organisme de formation : CNPM, médiation de la consommation - 27 Avenue de la Libération - 42400 SAINT CHAMOND - Tél. 09 83 24 74 88.

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés suite à la médiation, le tribunal de Strasbourg sera seul compétent pour régler le litige.



Modalités de paiement

La validation de votre inscription se fera après réception et validation de votre dossier complet, avec réception des arrhes d'un montant de 370 €.

Pour le règlement de votre formation (arrhes, et échéances), vous êtes libres d'opter pour un règlement par **virement**, en **espèces**, ou par **chèque** à l'ordre de l'École Plantasanté (les chèques ne sont valables qu'un an après la date indiquée sur le chèque).

L'étudiant s'engage à verser à l'École Plantasanté, au titre de sa participation à la formation, et en contrepartie des actions de formation réalisées, une somme correspondant aux frais de formation selon le tarif ci-dessous :

- Le tarif « **inscription individuelle** » est un tarif préférentiel qui s'applique à l'étudiant(e) lorsque celle-ci ou celui-ci finance personnellement sa formation : **3350.00 €** net de taxes pour l'ensemble de la formation.
Versement des Arrhes d'un montant de **370 €** à l'inscription, puis **mensualisation** (selon échéancier plus bas, voir pour le montant des mensualités).

- Le tarif « **Convention** de Formation Professionnelle » :

Le tarif conventionnel est de 5500.00 € net de taxes : voir convention (envoyée sur demande).

Ce tarif de référence s'applique à la formation continue des salariés : les conventions avec devis et tarif formation professionnelle concernent une prise en charge par l'employeur ou un organisme externe, par exemple dans le cas d'un financement par un OPérateur de COmpétences (OPCO), d'un financement par une entreprise, d'un plan de licenciement, ou de toute autre solution de financement par une structure tierce. Envoi des documents sur demande par mail sur l'adresse : planta@plantasante.fr. Les Congés Individuels de Formation (CIF) sont remplacés depuis 2019 par le PTP (projet de transition professionnelle) ; le PTP comme le compte personnel de formation (CPF) ne concernent pas les formations de médecine non conventionnelle.

Un accompagnement dans votre recherche de prise en charge financière (France Travail, OPCO, etc.) peut vous être proposé. Pour en connaître les modalités pratiques, merci de contacter le secrétariat de l'école Plantasanté : planta@plantasante.fr en exposant votre situation.

**Engagement par Virements à effectuer à l'École Plantasanté**

Par M. ou Mme : _____

Pour la formation en Phyto-Aromathérapie en Présentiel sur 2 ans 2025/2026

de M. ou Mme : _____

3350,00 € net de taxes au total selon contrat

Si vous optez pour un règlement par virement bancaire, les montants sont à régler sur le compte de l'École Plantasanté en indiquant comme libellé pour le virement :

Indiquer « PAP-2025-03 suivi du nom et prénom du stagiaire » (et non du payeur) :

Ecole Plantasanté :
BNP PARIBAS OBERNAI (01387)
19 RUE DU MARCHE
67210 OBERNAI
RIB : 30004 01387 00010091956 70
IBAN : FR76 3000 4013 8700 0100 9195 670
BIC : BNPAFRPPXXX

Selon Devis :

3350,00 € net de taxes pour 36 jours soit 252 heures de formation

Année 2025 : sur 19 jours, soit 133 h la 1ère année
1 768,06 € net de taxe

Année 2026 : sur 17 jours, soit 119 h la 2ème année
1 581,94 € net de taxe



Échéancier de paiement

Lors de l'inscription, vous vous engagez à verser 370€ d'arrhes.

Le règlement de la formation est ensuite prévu selon l'échéancier suivant :

Arrhes lors de l'inscription :	370.00 €
Entre le 1er et le 5 de chaque mois	
DATES	REGLEMENTS
Mars 2025	139,77 €
Avril 2025	139,81 €
Mai 2025	139,81 €
Juin 2025	139,81 €
Juillet 2025	139,81 €
Août 2025	139,81 €
Septembre 2025	139,81 €
Octobre 2025	139,81 €
Novembre 2025	139,81 €
Décembre 2025	139,81 €
TOTAL 2025	1 768,06 €
Janvier 2026	158,32 €
Février 2026	158,18 €
Mars 2026	158,18 €
Avril 2026	158,18 €
Mai 2026	158,18 €
Juin 2026	158,18 €
Juillet 2026	158,18 €
Août 2026	158,18 €
Septembre 2026	158,18 €
Octobre 2026	158,18 €
TOTAL 2026	1 581,94 €
TOTAL	3 350,00 €

NB : Pour des raisons pratiques, il est préférable d'opter pour un règlement par **virement bancaire**. Toutefois, si vous le préférez, il est également possible de **régler par chèque, ou en espèces**, en respectant les échéances ci-dessus. Par ailleurs, il est également possible de régler votre formation en avance, par année, ou par trimestre par exemple.



Le présent contrat prend effet à compter de la date de la signature et prendra fin le dernier jour de la formation selon programme.

Pour valider votre inscription, vous devez :

- **Envoyer 2 exemplaires signés de ce contrat à l'adresse suivante :**
ECOLE PLANTASANTE
2A rue du Mal Koenig
67210 OBERNAI

Un exemplaire signé par l'École Plantasanté vous sera rendu en début de formation.

- **Cocher la case suivante :**

- ☐ J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'École Plantasanté joint à ce contrat et l'avoir accepté.

Fait en double exemplaire à :

le :

Le stagiaire écrit de manière manuscrite, date et signe :

« **Lu et approuvé ; je m'engage à mettre en place un virement permanent selon l'échéancier ci-dessus** »

Signature :

Signature de Christian BUSSE, ou
Elisabeth BUSSE
Gérants de l'École Plantasanté

Je joindrai après le délai de rétractation :

- 1 chèque de 370 € d'arrhes à l'ordre de l'École Plantasanté pour valider mon inscription. **Ce règlement peut également être effectué par virement bancaire.**